

lundi, 29 janvier 2018 16:44

Puy-en-Velay : le premier centre de cryothérapie de Haute-Loire est ouvert



(http://www.lacommere43.fr/media/k2/items/cache/c8ffd57751d64cb2442b394798737ea9_XL.jpg?t=1517329877)

Cryofast a ouvert lundi au Puy-en-Velay. Dans cet institut, on peut immerger son corps dans un sauna corporel pour des séances de 3 minutes de cryothérapie. Efficace face aux rhumatismes, douleurs, pour les sportifs et pour raffermir la peau.

La cryothérapie est une thérapie par le froid. Une séance dure de 1 à 3 minutes avec des températures comprises entre -110 et -180 °C. Face au froid, le corps développe des réflexes de lutte et sécrète naturellement de l'endorphine.

Le premier centre de Haute-Loire a ouvert lundi au Puy-en-Velay, rue du Portail d'Avignon. Stéphane Plançon, 54 ans, est à l'origine de l'installation de cette franchise, la troisième en France après Paris et Narbonne. "Je cherchais un concept qui n'existait pas en Haute-Loire", raconte cet ancien chef d'entreprise dans la confiserie et ancien commercial.

Avec Cryofast, le commerçant entend s'adresser à différents publics. "La cryothérapie soulage les douleurs et les inflammations, optimise les performances sportives et la récupération, et élimine jusqu'à 800 calories et raffermi la peau", revendique Stéphane Plançon.

Un questionnaire est à remplir avant la première utilisation. La cryothérapie ne peut être pratiquée par les porteurs de pacemaker, les asthmatiques, les cardiaques et les femmes enceintes. "Le plus dur, c'est le premier passage. On met tout le corps dans le caisson. Seule la tête dépasse."

Pour une séance, il faut compter 45 euros. Une cure de 10 séances est à 390 euros.

Téléphone : 09 82 36 72 10

Réservations en ligne sur www.cryofast.fr (<http://www.cryofast.fr>)

Ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures et le samedi de 11 heures à 18 heures.

Dernière modification le lundi, 29 janvier 2018 17:50

Plus dans cette catégorie :

« Les artisans vont pouvoir se partager des salariés (/une/item/12875-les-artisans-vont-pouvoir-se-partager-des-salaries.html)

Pont-Salomon : rien ne va plus au sein du conseil municipal » (/une/item/12899-pont-salomon-rien-ne-va-plus-au-sein-du-conseil-municipal.html)

